

WBTi Communiqué de presse

19 nov 2017

Le gouvernement donne l'opportunité à tous les Français de s'exprimer sur la *Stratégie nationale de santé 2018-2022*. Enquête en ligne
<http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/donnez-votre-avis-sur-la-strategie-nationale-de-sante>

L'alimentation est présentée comme un volet de la politique de promotion de la santé, mais le terme « allaitement » apparaît une seule fois dans tout le document *Stratégie nationale de santé* (p.80). Or, l'allaitement est identifié par les scientifiques comme le socle d'une bonne alimentation qui jette les bases d'une programmation métabolique précoce favorable pour la santé de toute une vie.

Le Rapport WBTi France propose un audit des politiques d'allaitement et sortira en décembre. D'ores et déjà, nous souhaitons formuler quelques suggestions pour la stratégie nationale de santé.

1) Suggestion WBTi : Créer un Comité national pour l'allaitement,

conformément à ce que stipule la *Déclaration d'Innocenti* de 1990 que la France a signée. En Allemagne par exemple, la « Nationale Stillkommission » a été instaurée en 1994, comprenant 17 personnes qui se réunissent deux fois par an pour donner des impulsions à la promotion de l'allaitement. La France devrait avoir un tel Comité depuis plus de 25 ans ! C'est le moment de l'établir.

2) Suggestion WBTi : Rédiger un Référentiel national pour l'allaitement

Le Comité national pour l'allaitement aura, entre autre, le rôle de rédiger un référentiel national pour l'allaitement. Les informations correctes sur l'allaitement et les bonnes pratiques sont les mêmes pour tous. Le référentiel pourra tenir compte des nouvelles études et sera ainsi mis à disposition de tous les collègues professionnels au contact avec la mère et son bébé : généralistes, pédiatres, gynécologues, sages-femmes, puéricultrices, auxiliaires de puériculture et pharmaciens.

3) Suggestion WBTi : Renforcer le Code international de commercialisation des

substituts du lait maternel. Ratifié en 1981 par la France, ce Code n'est que partiellement transcrit dans la législation française. Il en découle des vides juridiques qui donnent lieu à de nombreux incidents de conflits d'intérêt entre les fabricants de préparation pour nourrissons et le corps médical. A l'heure où les universités sont en alerte concernant les conflits d'intérêt, il serait temps d'encadrer plus sérieusement les pratiques de marketing des fabricants de substituts du lait maternel (les préparations pour nourrisson, laits de suite et laits de croissance, les prescriptions d'une marque de lait, les cadeaux et échantillons, mais aussi les financements de formations et congrès).

4) Suggestion WBTi : Respecter les Droits de l'Enfant

Le Comité des Droits de l'Enfant (CRC), préoccupé par la politique d'allaitement en France, nous a adressé les observations suivantes :

En 2004 : « 43. Le Comité recommande à l'État partie (France) ... b) De créer un mécanisme national de promotion de l'allaitement au sein, assurant notamment l'évaluation et la coordination. »

En 2009 : « 75. Le Comité recommande à l'État partie (France) de mettre pleinement en œuvre le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. L'État partie devrait également continuer de promouvoir les hôpitaux amis des bébés et d'encourager l'introduction de cours sur l'allaitement maternel dans la formation des puéricultrices. »

En 2016 : « 62. Le Comité recommande à l'Etat Partie (France) ... b) De mettre pleinement en œuvre le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et de promouvoir davantage l'allaitement maternel exclusif. »

5) Stratégie nationale de santé, point III B. Développer une culture de la qualité et de la pertinence des soins (p.51). **Suggestion WBTi :** Favoriser la « physiologie »
A l'heure où les « violences obstétricales » font débat en France, il est important que le gouvernement soutienne les professionnels et les maternités engagés dans des projets d'accouchements physiologiques tels que l'Initiative hôpitaux amis des bébés IHAB. Là encore, la France est à la traîne ! En 2015, 5% des naissances annuelles se faisaient en HAB alors qu'on compte en Allemagne : 20%, au Royaume-Uni : 60%, aux Pays-Bas : 76%, en Norvège : 90%. Dans aucun de ces pays, le débat autour des « violences obstétricales » n'atteint des proportions comme en France. La scission entre les pratiques médicales et la demande des femmes n'est pas une fatalité.

6) Stratégie nationale de santé, point III B. Développer une culture de la qualité et de la pertinence des soins (p.51). **Suggestion WBTi :** Former les professionnels à l'allaitement

Tout professionnel de santé en contact avec la mère et son enfant, et plus largement, avec la famille, devrait bénéficier d'un minimum de 20h de formation à l'allaitement afin de remédier aux 4 causes principales d'arrêt prématuré de l'allaitement : engorgement, douleur des mamelons, faible prise de poids du bébé, ressenti de production de lait insuffisante.

Actuellement, l'accompagnement des femmes qui désirent allaiter (70%) n'est pas de qualité, par manque de formation et par défaut de compétence de la part de la majorité des professionnels de santé. De nombreux projets d'allaitement s'en trouvent raccourcis, et ce n'est pas le choix des femmes.

D'autres suggestions seront publiées dans notre Rapport WBTi France. Nous restons à votre disposition pour des renseignements supplémentaires.

Coordination WBTi France
Britta Boutry-Stadelmann
6 place Camille Corot, 78530 BUC
bst.boutry@wanadoo.fr
<https://www.facebook.com/WBTiFrance/>